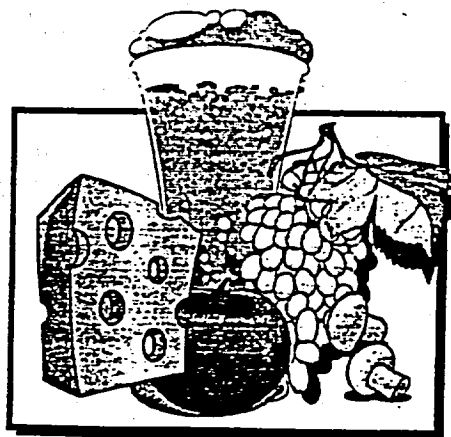


BRANCHES D'ACTIVITÉ SOUSTRAITES À L'APPLICATION DE LA LOI ANTITRUST DU JAPON

**Agriculture, aliments
et boissons**



Loi (Date de mise en application)	Nature de l'exemption (article ou disposition de la loi fondamentale)	Année d'exemption	Ministère/ Entrepris e	CPCL/ Ministère
Loi sur les coopératives agricoles (19 nov. 1947 / N° 132)	1. Activité économique conjointe (9)	1947	Aucune démarche	Aucune démarche
Loi sur la vérification des denrées de base (21 fév. 1942 / N° 40)	2. Pratiques fondées sur les directives relatives à la transformation, à la fabrication et sur d'autres directives (9)	1947	Aucune démarche	Aucune démarche
Loi sur les coopératives de tabaculteurs (2 mai 1958 / N° 135)	3. Activité économique conjointe (9)	1958	Aucune démarche	Aucune démarche
Loi sur les mesures spéciales visant à promouvoir la culture fruitière (30 mai 1961)	4. Décision relative à la commercialisation des fruits (5(3))	1966	Préavis	Avis